



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
30 septembre 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Dixième session

Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget

Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

Rapport sur l'exécution du programme de travail biennal chiffré du Comité de la science et de la technologie (2010-2011)

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document contient des informations sur l'exécution du programme de travail biennal chiffré du Comité de la science et de la technologie pendant les dix-sept premiers mois de l'exercice biennal 2010-2011. Il doit être lu conjointement avec les documents relatifs aux rapports sur les résultats du secrétariat, du Mécanisme mondial et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (voir ICCD/COP(10)/10, ICCD/COP(10)/12, ICCD/COP(10)/13 et ICCD/COP(10)/15).

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–2	3
II. Rapport sur les résultats du Comité de la science et de la technologie	3–16	3
A. Aperçu des dépenses.....	8–9	4
B. Principales réalisations en 2010-2011	10–14	5
C. Résultats au regard des réalisations escomptées.....	15–16	6
III. Conclusions et recommandations.....	17	10

I. Introduction

1. Conformément au Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), que la Conférence des Parties a adopté dans la décision 3/COP.8, le secrétariat, le Mécanisme mondial, le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) planifient et exécutent leurs travaux et en suivent l'état d'avancement au moyen de plans de travail quadriennaux et de programmes de travail biennaux chiffrés. Ces plans et programmes de travail sont établis selon une méthode de gestion axée sur les résultats, et leur contenu est approuvé par la Conférence des Parties. Les institutions et organes susmentionnés de la Convention présentent chacun à la Conférence des Parties, pour qu'elle l'examine, un rapport sur les résultats obtenus dans l'exécution des plans de travail au terme de chaque exercice biennal, en s'appuyant sur le Règlement et les règles des Nations Unies régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation¹ et en suivant la méthode de gestion axée sur les résultats. Le présent document est l'un de ces rapports et concerne les résultats obtenus par le CST.

2. Étant donné l'étroitesse des liens entre les plan et programme de travail du CST et ceux du secrétariat, du CRIC et du Mécanisme mondial, le présent document doit être lu conjointement avec les rapports sur les résultats des autres institutions et organes de la Convention².

II. Rapport sur les résultats du Comité de la science et de la technologie

3. Dans la Stratégie, le CST est chargé au premier chef de la réalisation de l'objectif opérationnel 3 qui prévoit que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devienne une «autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse».

4. À cette fin, la Stratégie préconise un certain nombre de résultats à obtenir au cours des dix prochaines années:

Résultat 3.1: Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.

Résultat 3.2: Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.

Résultat 3.3: Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

Résultat 3.4: Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones

¹ ST/SGB/2000/8.

² Documents ICCD/COP(10)/10, ICCD/COP(10)/12, ICCD/COP(10)/13 et ICCD/COP(10)/15.

touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.

Résultat 3.5: Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris des connaissances traditionnelles³, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.

Résultat 3.6: Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.

5. Il est prévu dans la Stratégie que le CST, aux fins de l'exécution de son mandat, sera renforcé de manière qu'il puisse évaluer les données scientifiques, techniques et socioéconomiques concernant les causes et les conséquences de la désertification et de la dégradation des terres, rendre des avis à leur sujet et apporter un appui pour leur utilisation pratique, sur une base large, objective, ouverte et transparente, et qu'il éclairera la prise de décisions de la Conférence des Parties.

6. Quant aux priorités du programme de travail du CST, la Stratégie les énonce comme suit:

a) Le CST élabore, en coopération avec les institutions compétentes, des outils et des méthodes, ainsi que des bases de référence biophysiques et socioéconomiques sur la désertification/dégradation des terres au niveau national;

b) Le CST élabore, en coopération avec les institutions compétentes, des méthodes et des directives pour le suivi et l'évaluation des tendances en matière de désertification/dégradation des terres.

7. Faisant suite à la décision 3/COP.8, le plan élaboré pour que le CST s'acquitte de ses fonctions a été inscrit dans son plan de travail pour 2010-2014 et son programme de travail 2010-2011, lesquels ont été établis selon la méthode de gestion axée sur les résultats et structurés de façon à correspondre aux résultats susmentionnés au titre de l'objectif opérationnel 3 de la Stratégie. L'analyse des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail sert de base à l'établissement du présent rapport sur les résultats.

A. Aperçu des dépenses

8. Les plan et programme de travail du CST sont étroitement liés au programme de travail du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification. Tout appui substantiel ayant des incidences financières est visé dans le programme de travail du secrétariat. En conséquence, pendant l'exercice biennal 2010-2011, le budget du CST comprenait uniquement les dépenses au titre des réunions du Bureau du Comité, qui étaient comprises dans le budget de base de la Convention, ainsi que les dépenses de participation aux sessions du Comité. Le tableau ci-après donne un aperçu des dépenses au 31 mai 2011.

³ À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

Tableau
Dépenses inscrites au budget du Comité de la science et de la technologie,
par objet de dépense
 (En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2010-2011</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2011</i>	<i>Dépenses en pourcentage du budget</i>
Frais de voyage pour 20 participants	64 800	43 214	66,7
Logistique	7 200	2 801	38,9
Total	72 000	46 015	63,9

9. Le budget du CST devrait être totalement utilisé à la fin de l'année.

B. Principales réalisations en 2010-2011

10. La deuxième session extraordinaire du CST s'est tenue en février 2011, et sa dixième session ordinaire aura lieu en octobre 2011. Le Bureau du CST a travaillé sans relâche pendant l'exercice biennal 2010-2011, à la fois au cours de l'intersession et pendant les sessions du CST.

11. Le CST s'est surtout consacré à la mise au point d'outils pour le suivi initial de l'impact, qui consistera à faire le point des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 1 à 3 de la Stratégie. Pour commencer, la Conférence des Parties, à sa neuvième session qui a eu lieu en 2009 et sur la recommandation du CST, a approuvé à titre provisoire 11 indicateurs d'impact sous réserve qu'ils soient encore affinés; deux de ces indicateurs constituent le minimum requis pour la présentation de rapports par les pays touchés à compter de 2012. Le perfectionnement des indicateurs d'impact s'est poursuivi en 2010-2011 par le biais d'un processus itératif comprenant des examens scientifiques collégiaux et la mise en route d'exercices pilotes de suivi au niveau national. Ils seront utilisés dans le processus de présentation des rapports et d'examen de 2012.

12. Un autre grand domaine qui relevait du CST était celui des conférences scientifiques, c'est-à-dire que le Comité devait procéder au suivi de la première conférence scientifique au titre de la Convention qui a eu lieu en 2009 et à la préparation de la conférence scientifique qui aura lieu en 2012.

13. Le Bureau du CST a dirigé les travaux préparatoires sur les moyens d'organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international à l'appui des activités liées à la Convention, et il a également orienté les travaux du secrétariat en développant sa gestion des connaissances, en s'efforçant en particulier d'améliorer la transmission systématique des connaissances scientifiques dans le cadre de la Convention.

14. Les résultats des travaux réalisés jusqu'à présent par le CST et les actions projetées jusqu'à la fin de 2011 permettent d'affirmer en résumé que le Comité a réussi à faire évoluer le processus découlant de la Convention afin qu'il s'inscrive dans un nouveau contexte dans lequel les décisions prises au titre de la Convention seront de plus en plus fondées sur des informations factuelles concernant l'état de la désertification/dégradation des terres au niveau national et sur la fourniture organisée d'informations et de connaissances scientifiques. Après avoir mené à bonne fin la première conférence scientifique au titre de la Convention et mettant à profit les enseignements qui en ont été tirés pour la deuxième conférence scientifique, le CST a également mis en place avec succès de nouvelles modalités d'action pour la coopération scientifique dans le cadre du processus découlant de la Convention, ce qui va probablement accroître la participation et

les contributions de la communauté scientifique et donner lieu à de solides retours d'informations fondées scientifiquement et des lignes directrices au sujet de certains thèmes prioritaires concernant la Convention.

C. Résultats au regard des réalisations escomptées

15. Le plan de travail du CST pour 2010-2013 prévoit dix réalisations escomptées qui représentent les résultats visés par le Comité sur quatre ans. Quatre d'entre elles concernent la mise au point d'indicateurs d'impact et de bases de références correspondantes. Une autre porte sur les thèmes prioritaires qui font l'objet des conférences scientifiques; deux concernent les interactions entre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse d'une part, les changements climatiques ou la préservation de la biodiversité d'autre part; deux autres ont trait au partage des connaissances; la dernière se rapporte aux moyens d'inciter les réseaux et institutions scientifiques à participer au processus découlant de la Convention.

Résultat 3.1: Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.

Résultat 3.2: Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.

<i>Réalisations escomptées (2010-2013)</i>	<i>Indicateurs de résultat (2010-2013)</i>	<i>Données sur les résultats, y compris les principaux produits</i>
Utilisation progressive par les Parties de méthodes harmonisées pour le sous-ensemble d'indicateurs	Nombre de pays parties utilisant les méthodes harmonisées	État au 31 mai 2011: Le CST a poursuivi ses travaux sur les indicateurs d'impact, les méthodes harmonisées, les bases de référence et les outils utilisés pour la présentation des rapports ainsi que sur la question du renforcement des capacités. Il soumettra à la Conférence des Parties, à sa dixième session, des recommandations concernant ces questions, en vue de faciliter la présentation de rapports en fonction des indicateurs d'impact en 2012.
Utilisation par les Parties d'un processus itératif et d'un exercice pilote de suivi des incidences pour sélectionner un ensemble révisé d'indicateurs d'impact en s'appuyant sur les contributions des Parties, sur un examen scientifique collégial et sur une harmonisation avec d'autres indicateurs communiqués au niveau international	Nombre de Parties participant au processus interactif et à l'exercice pilote de suivi des incidences	À la deuxième session extraordinaire du CST, il a été recommandé que les travaux sur les méthodes et bases de référence indispensables pour utiliser efficacement les indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 mettent à profit les résultats de l'examen scientifique collégial, et il a été demandé que le secrétariat poursuive ses activités dans ce domaine. Il a également été recommandé que le secrétariat produise, sous la direction du Bureau du CST, des modèles et des directives concernant la présentation des rapports et qu'il perfectionne encore le glossaire des termes et définitions en vue d'une utilisation efficace des indicateurs d'impact.
Mise en œuvre par les Parties de mesures destinées à répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités liés à l'utilisation du sous-ensemble convenu d'indicateurs d'impact et à l'établissement de leurs objectifs et bases de référence	Nombre de pays mettant en œuvre les mesures	À sa deuxième session extraordinaire, le CST a notamment formulé les recommandations suivantes:
Établissement par les Parties de bases de référence et d'objectifs nationaux pour le sous-ensemble d'indicateurs à partir de critères convenus au niveau national	Nombre de pays ayant établi des bases de référence et des objectifs explicites	<ul style="list-style-type: none"> • Il faudrait envisager de réaliser une évaluation des besoins en matière de capacité concernant le suivi des informations visées par les indicateurs d'impact; • Il faudrait envisager d'intégrer dans le processus découlant de la Convention les examens scientifiques collégiaux réalisés périodiquement;

<i>Réalisations escomptées (2010-2013)</i>	<i>Indicateurs de résultat (2010-2013)</i>	<i>Données sur les résultats, y compris les principaux produits</i>
		<ul style="list-style-type: none"> Le Fonds pour l'environnement mondial, par le biais de son groupe consultatif scientifique et technique, devrait être davantage associé au perfectionnement des indicateurs d'impact; et Le secrétariat devrait élaborer une proposition en vue de la création d'un groupe consultatif spécial d'experts techniques et d'un groupe de partenaires institutionnels pour poursuivre les travaux sur le perfectionnement des indicateurs d'impact. <p>Après la deuxième session extraordinaire du CST, le Bureau du CST a continué de servir de guide pour le perfectionnement des indicateurs d'impact, y compris l'organisation d'un forum mondial en ligne et la mise en route d'exercices pilotes de suivi au niveau national. Le Bureau s'est également penché sur les modalités d'analyse des informations scientifiques et techniques qui seront fournies dans les rapports de 2012 et a envisagé l'utilisation qui pourrait être faite des résultats scientifiques qui en découleront. Ces questions seront de nouveau débattues à la dixième session du CST.</p>

Résultat 3.3: Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

<i>Réalisations escomptées (2010-2013)</i>	<i>Indicateurs de résultat (2010-2013)</i>	<i>Données sur les résultats, y compris les principaux produits</i>
Application par les Parties des recommandations du Comité de la science et de la technologie concernant les thèmes prioritaires sélectionnés	Prise en compte, dans les décisions de la Conférence des Parties, des recommandations du Comité de la science et de la technologie concernant les thèmes prioritaires	<p>État au 31 mai 2011: Les thèmes prioritaires du CST sont abordés au cours des conférences scientifiques au titre de la Convention, et les préparatifs en vue de la deuxième conférence scientifique sont bien engagés. Conformément à une décision de la Conférence des Parties, cette conférence sera organisée bien avant la onzième session de la Conférence des Parties afin qu'il soit possible d'exploiter les résultats pour qu'ils soient présentés rapidement à la Conférence des Parties, ce qui en facilitera la prise en compte dans les décisions de la Conférence.</p> <p>Au cours de sa deuxième session extraordinaire, le CST a fait le bilan de l'organisation et des résultats de la première conférence scientifique et a formulé, au sujet de ce type de conférences, les recommandations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Il faudrait mettre à profit les enseignements tirés de l'organisation de la première conférence scientifique lors de l'organisation de la deuxième conférence scientifique;

<i>Réalisations escomptées (2010-2013)</i>	<i>Indicateurs de résultat (2010-2013)</i>	<i>Données sur les résultats, y compris les principaux produits</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Il faudrait créer un comité directeur de la conférence qui serait chargé de coordonner l'organisation de la deuxième conférence scientifique et un comité consultatif scientifique indépendant composé de scientifiques représentant les différentes régions et placés sous la direction de l'institution chef de file choisie; • Le secrétariat devrait faire appel à l'assistance de l'institution chef de file afin de garantir un financement suffisant à la fois pour l'organisation de la conférence scientifique et pour la participation de scientifiques venant de pays en développement et de pays qui réunissent les conditions requises; et • Les régions devraient mobiliser des experts par l'intermédiaire du Bureau du CST pour qu'ils contribuent au travail préparatoire de fond concernant le thème de la conférence.

Résultat 3.4: Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.

<i>Réalisations escomptées (2010-2013)</i>	<i>Indicateurs de résultat (2010-2013)</i>	<i>Données sur les résultats, y compris les principaux produits</i>
<p>Renforcement de la coopération scientifique et de l'échange de connaissances avec les organes subsidiaires scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique</p> <p>Augmentation de l'utilisation réciproque des supports produits par les organes subsidiaires scientifiques des trois conventions de Rio</p>	<p>Ampleur de l'échange de connaissances avec les organes subsidiaires scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique</p> <p>Degré d'utilisation par d'autres organes des supports produits par les organes subsidiaires scientifiques des trois conventions de Rio</p>	<p>État au 31 mai 2011: Le secrétariat présentera à la dixième session du CST un document d'information sur la coopération avec des organismes scientifiques compétents.</p> <p>Le CST n'a pas porté toute l'attention voulue à la coopération avec les organes subsidiaires scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique ni aux interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées.</p> <p>Toutefois, le Bureau du CST a débattu au cours de sa réunion de questions connexes et le Président du Bureau a participé à certaines réunions dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.</p> <p>En outre, le secrétariat a étudié des modalités possibles de coopération ou d'échange d'informations entre les organismes subsidiaires scientifiques et la question a également été abordée à la réunion d'avril 2011 du Groupe de liaison mixte des trois conventions de Rio.</p>

Résultat 3.5: Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris des connaissances traditionnelles^a, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.

<i>Réalisations escomptées (2010-2013)</i>	<i>Indicateurs de résultat (2010-2013)</i>	<i>Données sur les résultats, y compris les principaux produits</i>
Utilisation croissante, par les Parties et les milieux scientifiques, du volet scientifique des mécanismes globaux de partage des connaissances approuvés par le Comité de la science et de la technologie, y compris des connaissances traditionnelles, conformément à l'alinéa g de l'article 16 et à l'alinéa 2 b) de l'article 18 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Degré d'utilisation, par les Parties et les milieux scientifiques, des informations émanant du volet scientifique des mécanismes de partage des connaissances approuvés par le Comité de la science et de la technologie	À sa deuxième session extraordinaire et lors des réunions de son Bureau, le Comité de la science et de la technologie a activement aidé le secrétariat à élaborer un système de gestion des connaissances et son volet de transmission des connaissances scientifiques. Dans ce contexte, il a recommandé à sa deuxième session extraordinaire que son rôle et ses responsabilités, ainsi que ceux du Comité d'examen de la mise en œuvre de la Convention, dans le rassemblement et la révision des meilleures pratiques soient clarifiés. Il a en outre recommandé qu'en élaborant le système de gestion des connaissances, le secrétariat s'efforce également de compléter les systèmes existants de gestion des connaissances et des initiatives similaires, crée des partenariats et, tenant compte des contraintes auxquelles peuvent être assujettis les utilisateurs finals en termes de technologie et de capacités, simplifie autant que possible le système de gestion des connaissances afin d'en faciliter l'accès et l'utilisation par le plus grand nombre.
Priorité donnée par le Comité de la science et de la technologie à une plus grande sensibilisation aux problèmes de la part des scientifiques et autres spécialistes, y compris les communautés traditionnelles, grâce à l'utilisation des mécanismes de partage des connaissances	Mesure dans laquelle les groupes visés font état dans leurs publications et autres productions des informations provenant des mécanismes de partage des connaissances, conformément à l'alinéa g de l'article 16 et à l'alinéa 2 b) de l'article 18 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	

^a À l'inclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

Résultat 3.6: Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.

<i>Réalisations escomptées (2010-2013)</i>	<i>Indicateurs de résultat (2010-2013)</i>	<i>Données sur les résultats, y compris les principaux produits</i>
Accord des Parties sur des moyens efficaces de recourir à la science par l'intermédiaire du CST	Décision de la Conférence des Parties sur des moyens efficaces de recourir à la science par l'intermédiaire du CST	<p>État au 31 mai 2011: À sa deuxième session extraordinaire, le CST a formulé des recommandations concernant les actions à engager pour faire participer les réseaux et les institutions scientifiques au processus de mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, notamment celles indiquées ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la fourniture d'avis scientifiques interdisciplinaires au niveau international dans le cadre de la Convention; il a été demandé que le secrétariat organise, sous la conduite du Bureau du CST, une enquête mondiale en ligne afin de débattre des

Réalisations escomptées
(2010-2013)

Indicateurs de résultat
(2010-2013)

Données sur les résultats,
y compris les principaux produits

scénarios possibles et des critères d'évaluation et de les préciser davantage, et aussi qu'il garantisse une participation à cette évaluation en la facilitant au niveau régional. Cette enquête en ligne a été réalisée en juillet et août 2011 et ses résultats seront présentés à la dixième session de la Conférence des Parties;

- Rôle des correspondants pour la science et la technologie: une enquête a été organisée à ce sujet et ses résultats seront présentés à la dixième session de la Conférence des Parties. Il a été demandé aux Parties d'actualiser régulièrement la liste des correspondants et celle des experts.

16. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau du CST a tenu des réunions périodiques en mars, juin et novembre 2010 et en février et mai 2011. En outre, les membres du Bureau du CST se sont réunis tous les jours pendant la deuxième session extraordinaire du CST afin de faciliter les travaux pendant la session.

III. Conclusions et recommandations

17. **La Conférence des Parties souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et donner des directives, sur recommandation du CST, concernant l'orientation stratégique du plan de travail du CST pour 2012-2015.**